



# AVIS PUBLIC

## ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO 2023-183

**Avis public est donné de l'entrée en vigueur :**

- **DU RÈGLEMENT # 2023-183 SUR LE ZONAGE ET AYANT POUR OBJET :** de modifier une terminologie afin d'autoriser un type de construction sur le territoire de la Municipalité de Leclercville ;

Le règlement # 2023-183 a été adopté le 10 octobre 2023. Le certificat de conformité a été émis par la MRC de Lotbinière le 13 mars 2024 et est entré en vigueur à cette date.

Donné à Leclercville, le 21 mars 2024.

Sylvie Lemay  
Directrice générale et greffière-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, SYLVIE LEMAY, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Leclercville, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 8h et 16h, et mis sur le site internet le 21<sup>e</sup> jour de mars 2024. EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 21 mars 2024.

Sylvie Lemay  
Directrice générale et greffière-trésorière